



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 43087

Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences particulièrement dommageables que ne manquerait pas d'avoir la diminution du budget de l'agriculture telle que celle-ci a été arrêtée en première lecture par le conseil des ministres européens du budget le 26 juillet dernier, qui prévoyait une diminution du budget de 2,55 milliards affectant le FEOGA, garanti pour un milliard d'écus. Cette décision, si elle devait être définitivement entérinée, viendrait indéniablement remettre en cause l'engagement pris par les États membres européens à l'égard de l'agriculture en 1992, à l'occasion de la réforme de la politique agricole commune. De plus, il faut tenir compte de la position de nos concurrents sur les marchés internationaux et tout particulièrement de la politique des États-Unis qui ont, pour leur part, doté leur agriculture d'un outil efficace avec le « Fair Act ». Enfin, la très sévère crise de la filière bovine, qui secoue ce secteur d'activité depuis plusieurs mois, ajoutée aux difficultés que connaît le secteur des fruits et légumes du fait des disparités monétaires en Europe, fait que le monde agricole ne saurait accepter une diminution des moyens budgétaires alloués par l'Europe. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour défendre les intérêts du monde agricole au plan européen et exiger de nos partenaires que le budget communautaire en faveur du monde agricole soit maintenu à son niveau actuel, voire accru.

Texte de la réponse

Dans un premier temps, il est utile de rappeler l'état de la situation dans un contexte et un souci de rigueur budgétaire, partagé par tous les États membres et mis en application par chacun d'eux dans le cadre de la définition de leur budget national, le Conseil des ministres du budget de l'Union européenne a souhaité que le budget communautaire pour 1997 ne soit plus élevé que celui de 1996. Pour cela, il a été décidé que des économies, par rapport à l'avant-projet de budget proposé par la Commission européenne, devaient être effectuées dans tous les secteurs. En effet, il eût été paradoxal qu'au moment où le Gouvernement a choisi une politique de rigueur budgétaire, le seul poste de dépense en croissance forte soit la contribution au budget de l'Union. En ce qui concerne le FEOGA-Garantie, le Conseil des ministres du budget et le Parlement européen se sont ainsi accordés sur un montant de crédits de 40,8 milliards d'écus, soit à peu près le même montant que celui inscrit au budget de 1996. Les crédits 1997 sont ainsi inférieurs d'un milliard d'écus à la ligne directrice agricole qui est de 41,8 milliards. Les préoccupations dont l'honorable parlementaire se fait l'écho sont très compréhensibles. Il convient toutefois de les relativiser. En effet, il faut rappeler que chaque année depuis 1989, les dépenses de la politique agricole commune laissent apparaître une sous-exécution d'environ 3 milliards d'écus, soit près de 20 milliards de francs, par rapport aux crédits inscrits sur le budget de l'Union au niveau de la ligne directrice agricole. Par ailleurs, il a été obtenu que si les crédits du FEOGA-Garantie arrêtés pour 1997 s'avéraient insuffisants pour couvrir les dépenses agricoles, un budget rectificatif et supplémentaire serait présenté pour rétablir le milliard d'écus et mettre ainsi le budget du FEOGA au niveau de la ligne directrice agricole. La détermination du ministère de l'agriculture est entière, pour que cette clause soit appliquée si la situation l'exigeait. Plus généralement, le ministère de l'agriculture est très attaché à ce que la politique agricole commune, première politique commune de l'Europe, puisse bénéficier de financements qui lui permettent d'être

a la hauteur de nos ambitions et d'évoluer conformément aux intérêts de l'Europe, de notre pays et de nos agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Hellier Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43087

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5004

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1330